

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Christian HENON en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30, à la salle de réunion de la station d'épuration située à MARIGNIER, a, à l'unanimité :

- **Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.**
- **Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 7 novembre 2023**

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

1° - Élu un autre Membre du Bureau syndical (Délibération n° 2023-44).

2° - Élu un Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (Délibération n° 2023-45).

3° - Autorisé à procéder à des engagements, liquidations, et mandatements de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024, portant sur le budget principal et sur les budgets annexes « assainissement collectif » et « traitement des déchets » (Délibération n° 2023-46).

4° - Approuvé la Décision Modificative n° 2, portant sur des ajustements de crédits sur l'exercice 2023, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement, suite à des variations de taux d'emprunt afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la hausse des intérêts des emprunts à taux variable. (Délibération n° 2023-47).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

5° - Approuvé la Décision Modificative n° 2, portant sur des ajustements de crédits sur l'exercice 2023, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement, afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la hausse des intérêts des emprunts à taux variable et aux intérêts de préfinancement d'un emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires. (Délibération n°2023-48).

6° - Approuvé l'avenant n°5 au Marché Global de Performance de mise en place d'une méthanisation sur la station d'épuration de MARIGNIER et l'exploitation de la station d'épuration de MARIGNIER et du système de collecte des eaux usées associé, afin de définir des nouvelles modalités de révision de prix. (Délibération n°2023-49).

7° - Approuvé le dossier qui sera soumis à l'enquête publique - Régularisation foncière du Collecteur intercommunal ARVE – Procédure visant à créer une servitude d'utilité publique sur les propriétés privées impactées par le passage du collecteur. (Délibération n°2023-50).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

8° - Désigné un Membre titulaire de la Commission de Suivi du Site de l'incinérateur de déchets non dangereux de MARIGNIER, qui représentera notre syndicat au sein du collège « Exploitant de l'installation classée ». (Délibération n°2023-51).

9°- A donné délégation à Monsieur le Président, afin de signer les contrats à intervenir pour la reprise des matériaux. (Délibération n°2023-52).

10°- A donné un avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins à la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets. (Délibération n°2023-53).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SYDEVAL.

Fait à THYEZ, le 20 décembre 2023

Le Président,

Frédéric CAUL-FUTY.